



## Procès-verbal du 19 février 2019

### Compte rendu

Le **dix-neuf février deux mil dix-neuf**, à vingt heures, le Conseil municipal de ST NIZIER SOUS -CHARLIEU, dûment convoqué par courrier du 12 février 2019, s'est réuni à la mairie – salle du conseil municipal - 91, rue de la Mairie - en séance publique, sous la présidence de Jean-Victor THEVENET, Maire.

Membres :	<b>Présents</b> :	Jean-Victor THEVENET, Maire ; Daniel DURAND, Daniel BOUILLON, Sandrine GALICHON, Fabrice CHENAUD, Marie-Christine CALLSEN, Adjoints, Fernand DARGAUD, Joël CORNELOUP, Laurent PEGON, Cécile TALON, Cécile BURDIN, Karine ALMERAS, , et Delphine LINOIS conseillers municipaux.
- en exercice :	16	
- présents :	13	
- votants :	13	
- pouvoirs :	0	<b>Excusés</b> : Elodie BERRAUD, Stéphanie MICHEL et Maryline PERRIN
Quorum :	9	

Secrétaire : Sandrine GALICHON Secrétaire auxiliaire : Sophie BAYET, secrétaire de mairie.

\*\*\*\*\*

### Conseil municipal du 19 novembre 2018 : approbation du registre des délibérations et du procès-verbal

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des votants, le registre des délibérations et le procès-verbal de la réunion du 19 novembre 2018.

### Réunions municipales et intercommunales : observations sur les comptes rendus

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Jean-Victor THEVENET, Maire, invite le conseil municipal à faire part de ses observations sur les comptes rendus des réunions

- du bureau municipal n°17 du 3 décembre 2018 : sans observations ;
- du conseil communautaire du 13 décembre 2018 : sans observations ;
- du bureau municipal n°18 du 18 décembre 2018 : sans observations ;
- du bureau municipal n°1 du 7 janvier 2019 : sans observations ;
- du conseil communautaire du 17 janvier 2019 : sans observations ;
- du bureau municipal n°2 du 21 janvier 2019 : sans observations ;
- du bureau municipal n°3 du 4 février 2019 : sans observations.

### Décisions du maire : rendu compte au conseil municipal

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le conseil municipal prend connaissance des décisions du maire qu'il a prises en vertu de la délégation d'attributions du 8 avril 2014 dans le cadre des décisions de non préemption des propriétés bâties au 5758, route de Tigny ; 80 route d'Iguerande ; 968 chemin des Cours et 53 chemin des Grands Bois

### Achat de fournitures scolaires pour les écoles de la commune : fixation du montant par élève

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le conseil municipal fixe à 66 € par élève inscrit dans les deux écoles de la commune, l'allocation pour l'achat de fournitures scolaires, soit 9 042 € pour les 137 élèves de l'école publique et 6 006 € pour les 91 élèves de l'école privée Notre-Dame des Vignes.

**Vote des subventions de fonctionnement 2019**

Rapporteur : Jean Victor THEVENET, Marie Christine CALLSEN et Fernand DARGAUD

Le Conseil municipal à l'unanimité octroie les subventions suivantes comme indiqué dans le tableau ci-dessous et autorise le versement de 30 € pour tous les jeunes de St Nizier sous Charlieu scolarisés dans des établissements professionnels, agricoles ou familiales pour toute demande en cours d'année

BENEFICIAIRES	MONTANTS	OBSERVATIONS
<b>Ecoles de la commune – pour projets ciblés concernant les élèves domiciliés à St Nizier (30 € par élève)</b>		
Ecole publique	2 910.00 €	97 élèves
Ecole privée	1 620,00 €	54 élèves
<b>Autres organismes</b>		
Classes en 9	300,00 €	
Société de chasse	200.00 €	
FNACA	150,00 €	
Avenir musical	160,00 €	
MJC BRIENNON - Club ados	200,00 €	
Le souvenir français	100.00 €	
<b>Clubs sportifs locaux</b>		
FCSN	350.00 €	
FCLS	500.00 €	Pas de demande de l'association
Judo	350.00 €	Pas de demande de l'association
Basket	1 500,00 €	
Volley	500.00 €	Pas de demande de l'association
Tennis Club du Sornin	750.00 €	
<b>Etablissements scolaires accueillant des jeunes originaires de St Nizier (30 €/ jeunes)</b>		
ARPA	210.00 €	7 élèves
RESSINS	90.00 €	3 élèves
MFR VOUGY	120.00 €	4 élèves
MFR LES ATHIAUDS		
MFR LAMURE SUR AZERGUES des 4 vallées	30.00 €	1 élève
MFR CHAROLAIS BRIONNAIS	30.00 €	1 élève
<b>TOTAUX</b>	<b>10 100.00 €</b>	

**Subventions versées à l'école privée Notre-Dame des Vignes en 2019 : approbation de la convention de financement**

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le montant des subventions allouées en 2019 à l'école privée Notre-Dame des Vignes de ST NIZIER SOUS CHARLIEU

**Subvention au CCAS**

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le conseil municipal à l'unanimité alloue une subvention d'un montant maximum de 4000 € au Centre communal d'action sociale pour le repas des aînés.

**Budget Assainissement : vote du compte administratif 2018**

Rapporteur : Fabrice CHENAUD, Adjoint délégué à l'assainissement.

Le Conseil municipal à l'unanimité des votants vote le compte administratif 2018 du service Assainissement qui s'établit ainsi :

Libellés	Fonctionnement	Investissement
Recettes de l'exercice	80 213,14 €	140 631,05 €
Dépenses de l'exercice	74 569,97 €	51 457,60 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>5 643,17 €</b>	<b>89 173,45 €</b>
Résultats antérieurs reportés	2 160,75 €	1 867,76 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>7 803,92 €</b>	<b>91 041,21 €</b>
<b>Résultat global de l'exercice</b>	<b>98 845,13 €</b>	
RESTE A REALISER		
Dépenses		-88 558,86 €
Recettes		0,00 €
Différences		-88 558,86 €
<b>résultat</b>	<b>10 286,27</b>	

**Budget du service Assainissement 2018 : vote du compte de gestion**

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le Conseil municipal vote à l'unanimité le compte de gestion de l'exercice 2018 image du compte administratif établi par la trésorerie.

**Affectation du résultat de l'exercice 2018 du budget assainissement**

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité des votants affecte les résultats ci-dessus de la manière suivante :

<b>Résultat de fonctionnement</b>	
Résultat de l'exercice	5 643.17 €
Résultat antérieurs reportés	2 160.75 €
<b>Résultat à affecter</b>	<b>7 803.92 €</b>
<b>SITUATION SECTION INVESTISSEMENT</b>	
R001 – Excédent de financement en investissement	91 041.21 €
Restes à Réaliser (besoin –excédent)	-88 558.86 €
Excédent de financement	<b>91 041.21 €</b>
<b>AFFECTATION résultat de fonctionnement</b>	
R 1068 -Affectation en réserves d'investissement	0.00
R002 -Report en fonctionnement	7 803.92 €

**Vote du budget primitif Assainissement 2019**

Rapporteur : Fabrice CHENAUD, Adjoint délégué à l'assainissement.

Le Conseil municipal, à la majorité des votants (POUR : 10 ; CONTRE : 1 ; ABSTENTIONS : 2) approuve le budget primitif assainissement 2019 qui s'équilibre en recettes et dépenses dans les deux sections et arrêté comme suit :

	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	114 271.32 €	114 271.32 €
INVESTISSEMENT	159 629.85 €	159 629.85 €

### **Service Assainissement : révision du montant de la redevance d'assainissement au 1<sup>er</sup> mars 2019**

Rapporteur : Fabrice CHENAUD, Adjoint délégué à l'assainissement.

Fabrice CHENAUD informe de la nécessité d'augmenter la contribution des usagers au service de l'assainissement pour prendre en compte l'amortissement de la nouvelle station sur une période de 30 ans durée de vie plus probable que 50 ans durée de vie estimée précédemment pour les anciennes stations.

Le conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés (POUR : 3 ; CONTRE : 1 ; ABSTENTIONS : 9) maintient la part fixe à 25 € et porte la part variable de 1.15 € à 1,35 €.

### **Modification du tableau des effectifs - avancements de grade**

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le conseil municipal, sous réserve de l'avis favorable du Comité technique intercommunal modifie à l'unanimité le tableau des effectifs pour permettre l'avancement de grade à deux agents sur trois.

### **Avantage en nature « repas »**

#### **Personnels titulaires, stagiaires et non titulaires de la F.P.T.**

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise l'attribution des avantages en nature « repas » au personnel titulaire, stagiaire et non titulaire,

### **Délégation au Centre de gestion de la Loire afin de négocier un contrat de groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, qui couvre les obligations statutaires des agents**

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le Conseil municipal, à l'unanimité charge le centre de gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer.

### **Protection sociale complémentaire Procédure menée par le CDG42 pour conclure une convention de participation pour le risque « santé » et/ou pour le risque « prévoyance »**

La commune de SAINT NIZIER SOUS CHARLIEU, à l'unanimité s'engage dans une démarche visant à faire bénéficier ses agents d'une participation financière à leur protection sociale complémentaire dans le cadre d'une convention de participation pour le risque « santé » et/ou dans le cadre d'une convention de participation pour le risque « prévoyance ».

A l'issue de cette procédure de consultation, la commune de SAINT NIZIER SOUS CHARLIEU conserve l'entière liberté d'adhérer à ces conventions de participation, en fonction des tarifs et garanties proposées et en fonction des risques couverts. Son adhésion se fera, par délibération et contractualisation proposée par le CDG42 et le prestataire retenu.

### **Questions diverses**

Abris bus :

Rapporteur : Daniel DURAND

La commune peut bénéficier d'une subvention de 50 % de la Région pour les deux abris bus à installer rue de la République. Des devis ont été demandés aux entreprises MDO et SIGNAUX GIROD.

Quant à l'ancien abri bois du Bourg, le Département devrait donner son autorisation pour l'installer sur la RD 482.

**Tracé à l'intersection des routes départementales d'Iguerande et du Sornin.**Rapporteur : Daniel DURAND

Le Département a convenu de tracer une vingtaine de mètres d'axes et une trentaine de mètres de rives afin de mieux délimiter la route et le sens des voies.

**Cour de l'école publique :**Rapporteur : Daniel DURAND

Une partie de la cour a été engazonnée à plusieurs reprises sans succès. Aujourd'hui l'espace est souvent humide et salit les salles de classes. Le conseil municipal donne son accord pour déposer un revêtement type gore.

**Véhicule NISSAN :**Rapporteur : Daniel DURAND

Il est passé au contrôle technique malgré la rouille constatée sous les sièges.

**Déchetterie Pouilly sous Charlieu**Rapporteur : Laurent PEGON suite une réunion à charlieu Belmont Communauté

Accès déchetterie : il a été compté plus de 500 entrées par jour en moyenne. L'ambiance se détériore : les gens s'insultent, des personnes fouillent dans les containers ... Pour limiter le nombre de passage, un badge devrait être remis à chaque foyer avec la deuxième facture de l'année ;

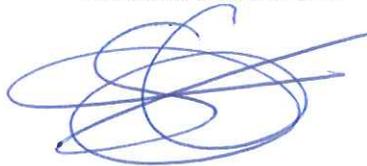
Emballages : ils pourraient être ramassés 1 semaine sur 2 très prochainement

En principe la prochaine réunion est fixée mardi 12 mars 2019 à 20 heures.

Jean-Victor THEVENET, Maire, lève la séance à 22 heures

A ST NIZIER SOUS CHARLIEU, le 19 février 2019.

La secrétaire de séance,  
Sandrine GALICHON



Le Maire,  
Jean-Victor THEVENET

